

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

Par an... 3.00
Par 6 mois... 1.80
Par 3 mois... 1.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES :

Par ligne
Ecriture Ser. Quotidienne, première... 0.08
Insertion, Brevier... 0.08

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 20c. la ligne.

Feuilleton du Constitutionnel

UNE SŒUR de FABIOLA

(Suite.)

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

LA PRISON.

Au récit des outrages et des violences qu'avaient eues à souffrir les chrétiens, sa grande âme avait frémi, non de crainte, mais du noble regret de n'avoir pas été associé à leurs souffrances.

A la vue de Tertullien, les martyrs se levèrent pour lui donner le baiser de paix ; Vivia et Félicité s'agenouillèrent pieusement pour recevoir sa bénédiction.

"Vivia, dit-il, et vous, martyrs bénis, qui suivez pour vous adresser la parole ? et ne me conviendrait-il pas mieux d'écouter ceux qui sont à la veille d'être couronnés de la main même de Dieu ?

"Je crois à votre courage ; il a été éprouvé et n'a point faibli ; mais la captivité, surtout quand elle se prolonge, à ses ennemis ; les cœurs les plus fermes peuvent encore s'y laisser abattre ; les souffrances de chaque jour, la séparation de tous ceux qui nous sont chers, la privation de la lumière qu'on aime tant à voir, de l'air qu'il est si doux de respirer, les prières, les larmes de parents, d'amis qui ne comprennent rien aux sublimes destinées des enfants du Christ les injures d'une populace qui insulte grossièrement à ses fers qu'elle baise avec un saint respect, si elle n'était

aveugle par sa haine impie, les violences, les mauvais traitements qu'il faut sans cesse subir de satellites, de soldats qui auraient plus de pitié pour des barbares que le sort des armes aurait fait leurs prisonniers ; c'est là ; je le comprends, une épreuve terrible, et le démon sourit de joie et d'espérance. Martyrs bénis, commencez-le par une invincible patience ; qu'il frémit, qu'il tremble, devant vous qu'il fait comme le serpent qui sent les ardeurs du feu ; que, honteux de sa défaite, il aille cacher son humiliation et son désespoir au plus profond des abîmes.

"A ce seuil même de votre prison a dû s'arrêter tout ce qui pourrait encore gêner les nobles élans et les saintes aspirations de votre âme. Séparés du monde et de la famille, soyez-le plus encore du siècle, de ses affections et de ses misérables vanités ; le monde ? qu'est-il donc après tout qu'une vaste prison dont les portes se sont ouvertes pour vous laisser la liberté ? Ses ténèbres, dont il enveloppe et aveugle ses partisans, ne sont-elle pas plus profondes, plus affreuses que celles dont vos yeux seuls ont à souffrir ? Oh ! ses chaînes que vous portez et que je vous envie ne sont pas aussi lourdes que celle dont il accable le cœur des siens et les fides émanations de votre nouvelle demeure ne peuvent se comparer à celles que le monde respire, l'infection hideuse de ses vices et de ses infâmes turpitudes !

"Martyrs du Christ, le prisonnier n'est qu'un homme comme le dernier des esclaves ; vil atome, le vent de la mort le balayera demain. Un jour, je vous le dis, le fier, le puissant Hilarien tremblera devant vous comme un enfant. Le juge du monde, c'est le Christ vainqueur du monde ; juge incorruptible, tout-puissant, qui a d'éternelles colères, d'éternelles vengeances ; lui seul est à craindre ! N'appellez pas du nom de prison le lieu où vous êtes, mais plutôt un asile sacré où l'amour de Dieu vous retire un moment et dont lui-même est le doux gardien. Il y a ici des obscurités ; mais vous êtes une lumière brillante qui les illumine ; mes yeux y voient des cepts, des fers ; mon âme y découvre la sainte liberté des enfants de Dieu. Cette demeure infecte, je la sens tout embaumée du suave parfum de vos vertus. Ici enfin, vous attendez un juge qui s'imagine faire acte de puissance et vous punir, alors même qu'il vous donne la couronne ; mais, vous aussi et bien plus que lui, vous êtes juges, et vous jugerez souverainement, en face du monde entier, ceux qui osent vous juger. Frères bien-aimés, ne vous attristez donc pas ; pour le chrétien qui a solennellement renoncé au siècle, peu importent où son corps se trouve, puisque son âme est toujours libre.

"Je ne vous dis rien encore de la gloire du martyre, des magnifiques récompenses qui vous attendent ici, vos regards ne sont pas douloureusement frappés de la vue des idoles ; ils ne rencontrent pas ces images immondes qui font rougir la vertu ou indignent la foi. Vos oreilles ne sont pas fatiguées du bruit des fêtes, des cris tumultueux du théâtre ; les fureurs, les emautés, les intempérances, les infamies du monde païen respectent le silence et la paix de cet asile, et vous n'êtes pas conlammés, comme nous, à ne pouvoir faire un pas dans la cité, sans passer devant quelqu'un de ces repaires hideux toujours ouverts aux plus abominables passions. Ici, vous êtes à l'abri du scandale, de la tentation ; ici vous trouvez la douce solitude du désert où se reposaient les prophètes, où le Christ lui-même aimait à se retirer pour vaquer plus librement à la prière ; ici, comme au sein des demeures que vous avez laissées, l'immensité des espaces appartient à votre pensée ; votre âme peut, à son gré, les parcourir ; elle peut même, franchissant les espaces, monter jusqu'à Dieu, et demeurer, au pied de son trône, avec les esprits bienheureux qui le contemplant et l'adorent. Seule, la chair est retenue enchaînée ; mais, pour nous la chair n'est rien, l'esprit est tout.

re l'appelle loin de la patrie, il dédaigne la mollesse et les délices ; il ne se repose pas sur une couche délicate, mais sous une tente grossière, étroite, qu'il dresse le soir à la hâte, pour y prendre, sur la terre nue, quelques heures d'un sommeil souvent encore troublé. Même en temps de paix, il commence le rude apprentissage des fatigues de la guerre ; chargé du poids de sa lourde armure, il fait de longues et pénibles marches, tantôt sous un ciel brûlant, tantôt sur un sol détrempé par les pluies ; l'honneur, l'amour de la patrie lui défendent de se plaindre. Martyrs bénis, seriez-vous donc moins généreux ? Pour vous, le cri sacré de guerre s'est fait entendre ; le Christ vous a appelés à ses nobles combats, et vous êtes sortis avec l'armure puissante de la foi ; la lutte est commencée, lutte glorieuse dont le Dieu vivant est le témoin, dont les anges sont les assistants, dont le ciel est le prix. Le Seigneur vous a séparés, il vous prépare, il vous fortifie par les privations et les souffrances, afin que vous soyez fermes, invincibles à l'heure solennelle. Voyez les athlètes qui doivent combattre dans les jeux publics ; longtemps ils se condamnent aux plus rigoureuses abstinences et aux exercices les plus violents ; et eux, ils n'ambitionnent qu'une couronne bientôt fanée sur leur front. Celle qui vous est promise est incorruptible, éternelle !

"Je le sais, frères bien-aimés, la chair est faible ; elle a ses frayeurs comme elle a ses infirmités ; elle peut un moment du moins frémir ! trembler à la vue du glorieux, aux rauques rugissements du lion. Appelez donc la force puissante de l'esprit au secours de la faiblesse de la chair. Voyez ! pour un peu de gloire, pour se faire un nom impérissable dans la mémoire des siècles, des hommes ont bravé les tourments et la mort ! Vivia, et vous, Félicité, mes sœurs bénies en Jésus-Christ, je vous le dis, ah ! que vous soutenez noblement l'honneur de votre sexe, de jeunes femmes se sont montrées aussi magnanimes. A côté de ces hommes fameux dont l'histoire a conservé le souvenir, j'ai vu, à Rome, Lucrèce se punir par le poignard de la violence qu'elle a soufferte dans sa vertu ; l'épouse de notre Asdrubal, indignée de la lâcheté de son époux se traînant aux pieds de son fier vainqueur, ne veut pas survivre à tant de honte, et se précipite, avec ses enfants, au milieu des flammes qui dévorent Carthage ; une fille d'Athènes, grande par le cœur autant que vile par son incontinence, pour ne trahir le secret d'une conjuration, se coupe la langue de ses dents et la crache à la figure du tyran, comme pour lui dire qu'elle est prête à mourir dans son héroïque silence ! Et à vous le courage manquerait ? vous céderiez mollement aux vaines frayeurs de la chair ? Non ! votre foi me répond de votre invincible courage.

"Mais laissons de côté ces souvenirs tout profanes ; ils appartiennent à un monde avec lequel nous n'avons rien de commun. Nous aussi, nous avons notre histoire, et c'est par milliers qu'elle compte ces héros. Depuis que le Christ, le divin martyr, a consacré la souffrance et la mort, pour nous, nourris de sa doctrine, fortifiés de son exemple les souffrances ont perdu toutes leurs terreur elles nous trouvent toujours prêts, toujours souriants. Les apôtres, nos maîtres et nos pères, se rejouissent dans les fers ; Stéphane tout entier à la prière, le cœur inondé de joie, contemplant les cieux ouverts sent à peine qu'on le lapide ; André salue avec enthousiasme la croix, objet de ses plus ardens désirs ; Pierre et Paul triomphent, à Rome, de la cruauté de Néron, heureux de donner leur vie pour Jésus-Christ. Dans son impatience de mourir, Ignace d'Antioche est prêt à provoquer la fureur des bêtes de l'amphithéâtre, si elles hésitent à le broyer comme le froment ; le vieux Polycarpe bénit Dieu sur son bûcher, où il ne veut pas même être lié ; la vierge Thérèse souffre avec bonheur pour l'Époux céleste, et Sabine offre avec amour tout son sang ; deux femmes, deux mères (pieuse esclave l'une portait votre nom) assistent calmes au supplice de leurs sept enfants, autant de fois martyrs, avant de les suivre dans la voie sanglante

où elles n'ont cessé de les encourager, comme autrefois la générale mère des Machabées ! Que vous dirai-je de tant d'autres qui, depuis deux cents ans, ont rendu un glorieux témoignage au Christ et ont reçu de ses mains la palme du triomphe ? Frères bien-aimés, pensez à eux : ils vous ont frayé le chemin ; ils vous ont appris comment un chrétien répond à ses juges, et de quel œil il envisage les plus cruelles tortures. Comme eux, combattez le saint combat du Seigneur ; comme eux, souffrez et mourez pour la plus pure et la plus sainte des causes.

"Ce n'est pas moi qui vous dirai : Assez de sang a été versé pour le Christ ; ses ennemis en ont bu jusqu'à satiété ; espérez donc, sinon de leur clémence, au moins de leur fatigue. Non, ces hommes ont encore soif ; celui qui fut homicide dès le commencement ne leur dira jamais : C'est assez. Ils ont juré de perdre l'Église ; ils frapperont sans pitié, sans repos, partout où ils rencontreront un front marqué au sceau de la croix. Pauvres insensés, qui ne savent pas que l'œuvre de Dieu ne perit pas sous les coups de l'homme et que, en voulant disperser les pierres, ils ne font que leur donner des proportions plus majestueuses et plus de solidité à l'édifice de ses mains ! Non, vos juges ne vous feront point de grâce, déjà ils irritent par la faim la colère de leurs tigres et de leurs lions. Comme ceux d'ignace, vos os seront broyés sous leurs dents meurtrières. Martyrs de Jésus-Christ, réjouissez-vous ; préparez-vous par la prière à l'heure du grand combat ; Dieu sera avec vous et vous enlèvera au-dessus de toute crainte. Nous serons témoins de votre agonie ; nous saluerons votre triomphe ; nous recueillerons pieusement votre sang et les précieux débris de vos membres ; pour moi, je rédirai au fond de mon cœur la parole que je vous ai fait entendre en arrivant au milieu de vous : Gloire, gloire à vous, heureux martyrs que le Christ a jugés dignes de souffrir et de mourir pour son nom. Malheur à moi, pauvre pécheur, que sa justice a éloigné du combat !

Et Tertullien, après s'être prosterné de nouveau aux confesseurs, se retira à travers la foule qui s'ouvrit pour lui laisser passage ; pas un murmure ne se fit entendre, tant était grand l'étonnement des gardes et des assistants, subjugués par la puissance de cette parole à laquelle rien ne pouvait résister. Les martyrs, merveilleusement consolés, rendirent grâce à Dieu, comme s'il leur eût envoyé un de ses anges pour les visiter dans la prison. Vivia, surtout, se sentit plus pressé encore du désir de souffrir pour l'amour du Christ, et ne put se retenir de s'écrier : " Ah ! vienne bientôt l'heure " du grand combat, " qu'on nous conduise donc dès aujourd'hui dans l'amphithéâtre.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

LES VOISINS.

Dès le commencement, Dieu a communiqué avec le monde ; au paradis terrestre, il lui a révélé ses glorieuses destinées et lui a intimé son commandement. Adam était habitué à la voix du Seigneur, il la distinguait de tout autre voix, et il la reconnut aussitôt quand, après son péché, elle retentit au fond des bosquets où il était allé cacher sa honte et sa nudité. Nous lisons dans l'Écriture que Dieu se fit entendre à Caïn pour lui reprocher son crime et lui en dénoncer le terrible châtement ; qu'il fit connaître à Noé ses desseins sur le monde. Les patriarches furent aussi honorés de ces communications divines ; Jacob eut deux visions mystérieuses. Tous les prophètes ont dit d'eux-mêmes : " La parole du Seigneur s'est fait entendre à moi. Vision d'Isaïe, fils d'Amos. " Ainsi débute le voyant de race royale, et il annonce les grands événements qu'il entrevoit dans la durée des temps. Le chaste époux de la vierge Marie entend, au milieu de son sommeil, le messager céleste qui l'avertit de ce qu'il doit faire. Qui ne connaît les admirables visions de l'apôtre Jean dans sa solitude

de de Pathmos ? Les combats et les souffrances de l'Église, ses douleurs et ses joies, ses luttes et ses triomphes, ses destinées jusqu'à la fin des temps, l'apostasie des nations, le retour du peuple déicide, le règne superbe, impie, sanglant du monstre qui, un jour, se fera adorer à la place du Dieu vivant, tout est présent à son regard illuminé d'en haut. Le Seigneur le fait monter en esprit jusqu'au pied des on trône ; la Jérusalem céleste lui ouvre ses douze portes et lui apparaît dans ses merveilles splendides ; il contemple, dans sa gloire, le Verbe incarné dont il a dit l'éternelle génération ; il entend les chants de louange et d'amour qui s'élevèrent vers lui.

De tout temps, les amis du Seigneur ont été favorisés de ces communications ou visions ; l'histoire de l'Église en fait foi. La sagesse indocile du monde n'y croit pas et s'en moque ; tout ce qui est surnaturel ne peut trouver grâce à ses yeux. Mais nous, nous avons pour des lecteurs chrétiens ; à eux nous dirons ce qui est raconté dans les Actes de nos martyrs, tels que l'antiquité nous les a conservés, ils sont un des plus précieux monuments de ces âges de foi et d'héroïsme, où Dieu multipliait les prodiges pour la consolation des siens, non moins que pour la conversion des infidèles.

On sait que Vivia avait deux frères, tous deux catéchumènes et se préparant en secret, sous la conduite de leur pieuse mère, à la grâce du baptême. Ils continuaient pourtant à fréquenter les écoles publiques de Carthage ; Hannon le voulait ainsi ; mais ils n'avaient aucune liaison avec les jeunes patriciens de leur âge, et se tenaient éloignés de leurs jeux et de leurs réunions. Ils écoutaient les leçons du maître, s'exerçaient, sous ses yeux, à l'art de bien dire, qui à cette époque, était fort estimé, puis ils revenaient à la maison paternelle, où la douce et vertueuse Julia avait soin de leur ménager d'innocent récréations.

Ils avaient obtenu assez facilement la permission de visiter leur sœur dans la prison. Loin de les craindre, on pensait qu'ils ne venaient la voir que pour l'exhorter dans sa foi. Car on savait qu'elle les aimait beaucoup, et on les croyait très-attachés à l'antique religion ; mais les deux adolescents profitaient de ces entretiens pour encourager Vivia et s'édifier eux-mêmes auprès d'elle.

Un jour que l'atné était venu seul le plus jeune n'ayant pu l'accompagner : " Ma sœur, lui dit-il, un bruit étrange a couru aujourd'hui dans la cité " on dit que l'empereur, changeant tout à coup d'idées, a donné ordre de suspendre la persécution, et qu'on se contentait d'envoyer en exil ceux qui, en vertu de son premier édit, ont été jetés dans les prisons. Notre père a accueilli cette nouvelle avec joie ; il espère, si elle se confirme, obtenir du gouverneur que tu sois mise en liberté, en considération de ta naissance et de ta jeunesse.

— Que la sainte volonté de Dieu soit faite, répondit Vivia ; je désire ardemment de mourir pour son nom, et je voyais approcher avec bonheur le jour où je lui donnerais ce suprême témoignage d'amour. Pourtant, s'il veut que je vive pour la consolation de ma mère, et pour élever dans sa foi l'enfant qu'il m'a donné, je suis prête. " Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours à lui. " Mais qui donc a pu donner occasion à cette rumeur qui n'est pas encore venue jusqu'à nous.

— Je ne peux te le dire ; j'ai appris seulement qu'on en parle beaucoup. Les uns approuvent, car parmi les païens il y a encore des hommes qui ont conservé quelque sentiment d'humanité, et qui n'aiment pas à voir couler le sang ; les autres, et c'est le plus grand nombre, en murmurent tout haut ! ils paraissent même disposés à protester contre la clémence de l'empereur, la traitant du lâcheté, de trahison. De ces hommes exaltés, méchants, et qui sont, pour la plupart, des dernières conditions, on peut craindre tous les excès.

— Laissons, mon frère, laissons les hommes agiter. Dieu les tient en sa main puissante, et ils ne pourront franchir la limite où il a résolu de les arrêter. Pour moi, au premier souffle de la tempête j'ai senti au plus intime de mon cœur qu'il a été

donné aux puissances de l'enfer de se déchaîner contre nous. Jusqu'à ce que l'ange du Seigneur les repousse dans les profondeurs de leurs abîmes les démons poursuivront l'œuvre de haine et de vengeance contre le Christ, leur éternel ennemi. Pour des desseins qu'ils ne comprennent pas et qui doivent tourner à leur confusion, Dieu leur a abandonné notre sang, et ils le prendront. " Et en parlant ainsi, Vivia avait un air inspiré.

— Ma sœur, lui dit le jeune homme, l'ange du Seigneur vous a-t-il visité comme Pierre dans sa prison ? Vous a-t-il révélé ce que vous venez de dire avec tant d'assurance ?

— Vous connaissez votre sœur, mérite-t-elle que les esprits bienheureux laissent le trône de Dieu pour descendre jusqu'à elle ?

— Vous croyez pourtant que vous donnerez votre vie pour le Christ ?

— Je le crois, j'en ai la douce confiance. Oui, je mourrai ! Dieu m'a choisie la première de la famille, et je l'en bénis de tout mon cœur.

— Qui donc vous l'a dit, puisque vous prétendez qu'aucun ange n'est venu à vous ?

— Ceux qui me l'ont dit sont au ciel ; c'est Jarbas, mon époux bien-aimé, c'est Angéla, la pieuse vierge du Christ. Avant de s'endormir de son doux sommeil, elle m'a donné l'assurance que bientôt je verrais mon sang pour la foi. Mais peut-être ai-je trop dit ; laissez à notre père son espérance. Quant à ma mère, je sais qu'elle sera heureuse d'offrir à Dieu son enfant premier-né.

— Je ferai ce que vous désirez ; mais, de votre côté, promettez-moi ce que je vais vous demander. Je sais que vous êtes bien avec Dieu ; priez-le donc de vous faire connaître par quelque vision si vous souffrirez le martyre, et vous m'en instruirez ensuite.

(A continuer.)

L'AMABILITÉ DE LA FEMME.—Ce ne sont ni les sourires de son visage, ni la fraîcheur de son teint, ni l'élégance et la symétrie de toute sa personne, ni le prix élevé de son habillement, qui composent l'amabilité de la femme. Ce n'est pas non plus le regard enchanteur qu'elle concentre sur l'homme qu'elle a jugé digne de son amitié. Au contraire, le comportement agréable d'une personne, sa conversation honnête, la pureté de ses sentiments, ses dispositions franches et bienveillantes, sa sympathie pour les affligés, son inclination à consoler et soulager les misérables, et par dessus tout l'humilité de son esprit ; voilà ce qui constitue véritablement l'amabilité de la femme.

ENTRE LOUPS.—On lit dans le " Gers " : On dit toujours que les loups ne se mangent pas entre eux ; c'est bien à tort. Voyez plutôt cette petite narration d'une scène entre loups, dont le sujet nous est fourni par la commune de St. Justin, située à l'un des confins de notre département.

Une famille de loups rosinait avec un garde domicilié à l'extrémité de la commune, c'était pour lui un assez vilain voisinage.

Un soir de la semaine dernière il se mit à l'affût et tua le chef de cette petite Samala. Ayant entendu dire, par les halliers, que les loups ne se mangent pas, notre homme voulut en avoir le cœur net ; il coupa une patte de devant au défunt pour toucher la prime, puis l'enleva la peau, se proposait de la vendre à un fourreur, et laissa le corps étendu sur le lieu du meurtre.

Le lendemain, la louve inconsolable et les louveteaux éplorés venaient souper des restes de leur père et mari.

La nuit suivante, le garde envoyait la veuve son époux mutilé, et après avoir renouvelé à son égard la double opération de la patte et de l'enlèvement de la peau, abandonnait la carcasse.

Eh bien, en dépit du proverbe, les louveteaux venaient dîner de la mère comme ils avaient soupé du père.

Malheur leur en prit. Le garde, qui avait voulu pousser l'expérience jusqu'aux dernières limites de la démonstration, se trouvait au moment du repas avec trois de ses amis à vingt pas du festin. Quatre coup partirent à la fois. Le feu de peloton fit merveille. Sur trois lourds, deux restèrent sur le champ de bataille ; le troisième, qui prit la cabane d'un Berger pour une ambulance, s'y réfugia et fut accueilli par deux énormes gardiens à longs poils et à longues dents, qui en un instant le guérirent de tous maux.



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIERES, 2 OCTOBRE 1872.

Nous n'aimons pas à parler de questions religieuses et pour cause. Nous avons toujours cru et notre conviction est plus ferme que jamais que nous, journalistes profanes, nous n'avons pas mission pour aborder ces graves questions. Laissons les autorités ecclésiastiques décider ces choses qui sont exclusivement de leur domaine et lorsque la décision sera connue, elle sera acceptée avec respect par toute la population. Les discussions de la presse ne font que rabaisser au niveau des affaires terrestres des questions qui doivent planer dans une sphère plus élevée et plus pure.

Néanmoins une chose nous frappe en ce moment. D'après tous les renseignements qui nous viennent de plusieurs sources également respectables ceux qui ont accusé avec une persistance singulière d'être imbus de gallicanisme se trouvent, sur la question la plus vivement débattue depuis plusieurs années, en parfait accord avec la cour de Rome, et ce sont ceux qui veulent prendre pour eux seuls le titre d'altramentains qui en appellent aujourd'hui à des décisions des tribunaux civils contre un décret du St. Siège. Le Nouveau-Monde ne veut pas entendre parler du dernier décret de Rome sur les difficultés entre l'évêché de Montréal et le séminaire de St. Sulpice; il ne veut pas que le public connaisse ce décret, mais en revanche il exploite de son mieux les décisions rendues récemment par le juge McKay et le juge Berthelot. On voit que ce sont là des ultramentains qui sont bien loin de ceux qui avaient pour devise: Roma locuta est, causa finita est; Rome a parlé, la cause est finie.

Les persécutions de la Prusse contre les Jésuites sont plus ardentes que jamais. M. de Bismark n'aime pas ceux qui lui font ombrage.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le cabinet fédéral va faire la nomination d'un juge pour la province de Québec.

Mgr. des Trois-Rivières a fait dimanche les ordinations suivantes, dans l'Eglise paroissiale de cette ville.

TONSURE.

MM. Frs. X. Epiphane Dussault, P. Edmond Grenier, C. Adéard Barot, Edouard Brunel.

ORDRES MINEURS.

MM. Léon Alphonse Rivière, Arthur Olivier Savoie, J. P. George Brunel, J. I. Walter Alexandre.

PRETRISE.

MM. V. Napoléon St. Cyr et Jos. Elzéar Bellemare.

CHANGEMENTS ECCLESIASTIQUES DANS LE DIOCESE DES TROIS-RIVIERES.

M. Ed. Bélièvre, nommé curé de St. Elie de Caxton et de St. Alexis. Chs. Bellemare, transféré de la cure de St. Gabriel de Stratford au vicariat de Béancourt. Cette paroisse sera desservie de St. Romain de Winslow jusqu'à ce qu'elle ait une église et un presbytère convenables pour recevoir un curé résident, M. N. Tessier, transféré du vicariat de St. François à celui de St. Pierre les Becquets.

M. V. S. de Carafel transféré du vicariat de St. Paulin à celui de Ste. Angèle du Laval. M. A. Paquin transféré du vicariat de St. Didace à celui de Drummondville. M. N. Duguay, nommé vicaire aux Trois-Rivières. M. V. N. St. Cyr nommé vicaire à St. Romain de Winslow. M. J. E. Bellemare demeure professeur de Mathématiques et d'Histoire Naturelle au Séminaire de Nicolet.

NOTES LOCALES

Hier, vers midi, un poêle est tombé à la résidence de M. Watson, gérant de la compagnie du gaz. Une chaudière d'eau bouillante qui se trouvait dans le poêle a été renversée sur un tout jeune enfant qui a le bras gravement brûlé. On espère cependant qu'il n'en mourra point.

Nous avons omis de dire à nos lecteurs que M. Dupont qui avait reçu une grave blessure au moulin de M. Stoddard est mort des suites de sa blessure, malgré les soins des médecins et de M. Destrempé.

M. O'Neil, agent d'émigrati en Irlande, est arrivé à Québec, de retour de son voyage.

Hier soir, vers 9 heures, le feu s'est déclaré chez M. J. F. V. Bureau avocat, rue des Champs. L'incendie s'est déclaré dans un petit grenier, au-dessus des mansardes. C'est un tout petit enfant au berceau couché dans les mansardes, qui a d'abord donné l'alarme par ses cris. La fumée le suffoqua. L'incendie arrêté sur le champ, n'a pas fait de grands ravages. En un clin-d'œil les pompiers avaient éteint jusqu'au moindre vestige de flamme.

Nous apprenons avec plaisir que le capitaine J. F. V. Bureau a réorganisé la compagnie des sapeurs-pompiers.

Nous publions aujourd'hui le programme du grand concert provincial. Les nouvelles de Québec et de Montréal sont excellentes et tout promet une réunion d'artistes comme on n'en a pas encore vue en Canada.

On rapporte qu'un homme a failli se faire crever un oeil, hier, aux scieries de M. Stoddard, par une élée.

Un artiste-peintre de premier mérite et bien connu de la plupart de nos lecteurs, M. Napoléon Bourassa était en cette ville aujourd'hui. Il a visité le grand hall de l'hôtel-de-ville et trouve les décorations du plafond très-belles, mais les médaillons lui font un triste effet. En effet!

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. William Chagnon.

Le journal de Québec de samedi soir publiait l'extrait suivant d'une Correspondance adressée au Courrier d'Outaouais.

"Un ami qui vient de faire une excursion sur le parcours de l'Intercolonial, parle avec admiration des immenses travaux qu'on exécute sur ce grand chemin de fer. Il cite surtout avec éloges les noms de M. M. Bertrand et Berlinguet, entrepreneurs de plusieurs sections du chemin, et qui déploient une habileté telle qu'ils ont souvent démontré à certains ingénieurs qu'ils pourraient aller avec avantage à leur école.

"Le chemin sera terminé bientôt sur plusieurs sections, mais le parachèvement de la voie n'aura pas lieu avant trois ans. Certains entrepreneurs ont des difficultés incroyables à surmonter. Non-seulement ils manquent souvent de bras, mais ils sont obligés de faire transporter leurs matériaux de 30 ou 40 milles, tant ils sont éloignés de toute voie de circulation.

"La construction de ce chemin sera, parait-il, beaucoup plus économique qu'on le croyait. On en évaluait le coût à \$20,000,000, ce qui fait environ \$35,000 par mille, mais on assure que les dépenses totales ne dépasseront pas \$15,000,000. Il est aujourd'hui avéré que la Commission de l'Intercolonial a parfaitement rempli le but de sa mission et a veillé avec un soin scrupuleux à ce que les deniers publics ne soient pas gaspillés.

On lit dans le Journal de Québec de samedi:

Vers 11 heures et demie, ce matin, M. Charles Drolet, greffier de la cour d'appels et de la vice-amirauté, montait de la Basse-Ville, lorsqu'arrivé sur le trottoir du nouveau Bureau de Poste, il tomba lourdement à terre et alla donner de la tête contre une marche en pierre de taille et se fit une bien grave blessure. Il a été immédiatement porté dans la pharmacie de M. Musson où les premiers soins lui ont été donnés par le Dr. Russell, après quoi il a été transporté à sa résidence, rue Sainte-Ursule. Sa blessure est heureusement très-douleuruse que dangereuse. M. Drolet était, dit-on, sujet à des attaques d'épilepsie, et c'est pendant une attaque de ce genre qui l'a fait tomber si malheureusement.

Un correspondant Québécois publie dans l'Witness le récit suivant d'un dîner donné à la citadelle par Lord Dufferin, et ce journal prend occasion du fait pour administrer une verte remontrance au gouverneur-général, qui ne s'en portera pas plus mal pour tout cela.

"Les hôtes étaient au nombre de 15, choisis parmi nos premières familles. Parmi eux se trouvaient le Révd. M. Auclair, curé de la ville de Québec; le Révd. M. Audet, ex-recteur de l'Université-Laval; et l'abbé Légaré, du Séminaire de Québec—tous prêtres de l'Eglise catholique romaine. Le Révd. Charles Hamilton, bénéficiaire de l'Eglise anglicane de St. Mathew, était aussi présent.

"Voici en quel ordre les convives se sont rendus à table: le Révd. M. Auclair avec la comtesse de Dufferin; le Révd. M. Audet avec Lady Harriet Fletcher, épouse du Col. Fletcher, A. D. C. de Son Excellence; tandis que le ministre protestant n'a conduit au réfectoire que la femme d'un simple citoyen. Le maître des cérémonies, d'après les instructions de Son Excellence, a prié M. le curé de bénir la table, ce que ce dernier a fait, n'ayant le ment en latin avec le signe de la croix. A la fin du repas les grâces ont été dites par le Révd. M. Audet.

Von Moltke habite Schweidnitz, petit village de la province de Silésie. Il porte toujours une longue redingote noire boutonnée jusqu'en cou et on le voit tous les jours au seul café qu'il y ait dans le village, avec une tasse de mokka devant lui et lisant les journaux tout en fumant avec une longue pipe allemande.

Nobles paroles.

On lit dans la Minerve:

C'est par inadvertance que la réponse de Sir Georges Cartier à l'hon. M. Archambault a paru dans la dernière colonne de notre journal. Le langage du chef conservateur du Bas Canada est trop fier pour qu'il n'occupe pas la place d'honneur dans nos colonnes. A la veille de son départ pour un voyage pénible, dont personne ne peut connaître la durée et les résultats, cette réponse est aussi solennelle que digne. Elle contient des idées que le parti conservateur devra méditer et dont il devra profiter.

A l'hon. M. Louis Archambault, M. P. pour le comté de l'Assomption

"Mon cher Monsieur, "J'ai l'honneur et le plaisir d'acenser réception de votre lettre du 17 septembre courant, accompagnée de l'agréable adresse, que les électeurs du comté de l'Assomption, réunis en assemblée à Saint-Henri de Mascouche ont bien voulu adopter pour m'être présentée par votre entremise, et de la bienveillante réponse que vous avez faite de ma part à vos électeurs pour les remercier de cet acte de sympathie à mon égard.

"Je dois vous dire que j'éprouve beaucoup de plaisir à voir que l'adresse qui a été adoptée en ma faveur, l'a été dans une réunion de vos électeurs, principalement assemblés pour vous témoigner leur gratitude et leur confiance comme leur représentant dans les communes de la puissance du Canada. Permettez-moi de saisir cette occasion pour applaudir à l'acte de vos constituants et de vous exprimer que vous méritiez à tous les titres ces témoignages de reconnaissance et de confiance de leur part. Comme vous pouvez le croire, j'ai toujours suivi avec intérêt les différentes luttes électorales qui ont eu lieu dans votre comté, et je dois avouer que j'ai suivi avec un surcroît d'intérêt la lutte électorale que vous venez de subir, et de laquelle vous et vos amis, êtes sortis vainqueurs. Je savais que l'on vous disputait le terrain avec l'arme du mensonge, des préjugés et des mauvaises passions. Vous avez passé à travers tout cela. Je vous félicite du succès et j'en félicite vos constituants. Il fallait, pour remporter la victoire dans cette lutte, des électeurs intelligents et capables d'apprécier la situation politique de la puissance et de se mettre au-dessus des colportages et des mauvaises passions. Vous avez trouvé ces qualités éminentes et patriotiques dans vos constituants. En vous disant de nouveau, ils ont apprécié comme ils le devaient les besoins politiques du pays, et vos mérites personnels et votre patriotisme. L'honneur et l'avantage leur en reviennent.

"J'ai vu avec plaisir que dans votre lutte électorale, vous avez eu l'appui sincère des membres du clergé dans votre Division électorale. Permettez-moi de vous dire que cet appui de la part des membres du clergé rehausse de beaucoup votre triomphe électorale. Le grand parti conservateur de la Province de Québec doit ses succès passés à son union avec les membres du clergé de toutes les dénominations et ses succès futurs devront dépendre de cette union. En répondant de ma part à vos électeurs, à l'occasion de l'adresse qu'ils vous ont remise pour moi, je suis bien aise que vous ayez fait allusion à la nécessité de cette union, et je vous remercie de l'avoir fait.

"Maintenant pour ce qui regarde la bienveillante adresse que m'ont votée vos constituants, je vous prie de leur en témoigner mes vifs sentiments de reconnaissance. Donnez leur l'assurance que les actes d'ingratitude semés çà et là dans la carrière politique ne peuvent faire germer chez moi le dégoût ni le découragement. Je sais que dans les luttes politiques sous notre système libre de gouvernement, les mensonges, les mauvaises passions et les préjugés ont quelquefois le dessus, mais les mécomptes qui en peuvent résulter au lieu de décourager doivent encourager l'homme public, s'il a réellement un cœur patriotique et énergique. Il me semble que le mien possède ces deux qualités, et le résultat de la dernière élection de Montréal-Est m'interrompt en rien ma carrière politique. Ce résultat n'affecte en rien la force, la vigueur et la puissance du grand parti conservateur de la Province de Québec, et ce grand parti me trouvera toujours prêt à le servir, s'il continue de m'honorer comme par le passé, de la confiance qu'il m'a toujours témoignée.

"La dernière élection de Montréal-Est doit exciter plutôt un sentiment de commiseration que tout autre. La meilleure appréciation que l'on en peut faire est que ce n'est qu'une bête électorale passagère et que les électeurs de cette Division seront les premiers, avant qu'il soit longtemps, à corriger l'erreur qu'ils ont commise. Dans tous les cas, cette erreur ne peut que les affecter eux-mêmes et ne peut retomber sur le parti conservateur de la Province de Québec, ni sur le parti qui donne son appui, dans toutes les Provinces au gouvernement de la puissance. Veuillez aussi remercier de ma part vos constituants des paroles élogieuses que contient leur adresse à mon égard et de la confiance politique qu'ils daignent bien me témoigner.

"J'ai l'honneur d'être, "Mon cher Monsieur, "Votre très-humble serviteur, "Geo. ET. CARTIER.

Montreal, 21 septembre 1872.

On mande San Francisco, 28 ult.—Le procès de Dlle Laura Fair, pour le meurtre du colonel Brethenden, s'est terminé hier. Une foule immense s'était réunie à l'audience pour entendre la plaidoyer de la défense, conduite par le savant avocat Green Cartis. Le juge Beardon fit une charge très-forte aux jurés qui se retirèrent à 4 heures 45 minutes p. m. pour délibérer. Elle a été acquittée.

On mande New-York, 28 ult.—Les Jésuites viennent de quitter Strasbourg, conformément à l'ordre d'expulsion, lancé contre leur ordre par le gouvernement allemand. Le peuple leur a fait une ovation des plus enthousiastes. Après le départ des religieux on afficha sur leur établissement, une large proclamation couronnée de fleurs et de guirlandes, exprimant la douleur des citoyens de Strasbourg.

La marquise de Satayana, autrefois demoiselle d'honneur de l'ex-reine d'Espagne, chante dans les concerts publics, en France.

Les journaux catholiques de l'Allemagne annoncent que la loi contre les Jésuites sera prochainement appliquée aussi aux Rédemptoris, aux Lazaristes, aux Sœurs et aux Frères ignorants, et aux Dames du Sacré-Cœur.

Il est question d'une machine nouvellement inventée, qui parle distinctement, avec les mêmes intonations que la voix humaine. L'inventeur serait naturellement américain, et il habiterait la Nouvelle-Orléans. Il aurait mis près d'un quart de siècle à la confection de cette merveille.

Le mécanisme se rapprocherait beaucoup de celui du piano-forte. Quelle ressource pour les orateurs parlementaires.

Etrangers.

On mande New-York, 28 ult.—Les Jésuites viennent de quitter Strasbourg, conformément à l'ordre d'expulsion, lancé contre leur ordre par le gouvernement allemand. Le peuple leur a fait une ovation des plus enthousiastes. Après le départ des religieux on afficha sur leur établissement, une large proclamation couronnée de fleurs et de guirlandes, exprimant la douleur des citoyens de Strasbourg.

La marquise de Satayana, autrefois demoiselle d'honneur de l'ex-reine d'Espagne, chante dans les concerts publics, en France.

Les journaux catholiques de l'Allemagne annoncent que la loi contre les Jésuites sera prochainement appliquée aussi aux Rédemptoris, aux Lazaristes, aux Sœurs et aux Frères ignorants, et aux Dames du Sacré-Cœur.

Il est question d'une machine nouvellement inventée, qui parle distinctement, avec les mêmes intonations que la voix humaine.

L'inventeur serait naturellement américain, et il habiterait la Nouvelle-Orléans. Il aurait mis près d'un quart de siècle à la confection de cette merveille.

Le mécanisme se rapprocherait beaucoup de celui du piano-forte. Quelle ressource pour les orateurs parlementaires.

Une scène sous la Commune. Le citoyen X... occupait la tribune et demandait l'intervention des rôles de chacun dans la société.

Il est temps que cela finisse... Il faut que désormais les maîtres fassent pour nous ce que nous avons fait pour eux.

Le citoyen L... se lève de sa place et proteste ainsi:

"Pardieu, je suis le cuisinier du citoyen B... mon maître, et pour rien au monde je ne voudrais manger de sa cuisine.

Le voyage autour du monde du Grand Duc Alexis a coûté \$500,000 à la Russie.

On télégraphie de Rome, en date du 21, que l'anniversaire de l'occupation de Rome par les troupes italiennes, a été célébré la veille avec beaucoup d'enthousiasme la ville était magnifiquement décorée. Le Pape a reçu plusieurs visites. Le Souverain Pontif a parlé des malheurs de l'Eglise Catholique à ses visiteurs et de l'injustice du gouvernement piémontais.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Courrier d'Outaouais la crise financière est générale. A Ottawa elle se vit aussi fortement qu'ailleurs. Plusieurs de nos principaux marchands de bois, qui font des affaires pour un chiffre énorme, n'ont pu faire escompter leur papier à beaucoup de banques, et si l'état de chose actuel continuait encore quelque temps, il forcera plus d'une maison commerciale à déposer son bilan.

Nous sommes heureux de constater que pendant que la plupart de nos banques refusent toutes facilités d'escompte à nos négociants et industriels, la Banque Nationale, la seule institution financière canadienne d'Ottawa, venait généreusement au secours du commerce et escomptait à une prime relativement peu élevée pour une somme énorme. Son habile gérant, M. Samuel Benoit, s'est attiré en cette circonstance les remerciements de tout le commerce, tout en mélangant les intérêts de la Banque Nationale, et le service qu'il a rendu au public ne contribuera pas peu à populariser cette institution financière parmi les hommes d'affaires de la capitale.

On lit dans le Journal de Marseille: L'enclos du Grand-Bosquet, situé derrière l'Eglise St.-Lazare, a été hier le théâtre de fort grave accidents.

On sait que des courses de taureaux devaient avoir lieu à 3 heures et demie de l'après-midi. Un public nombreux, qu'on peut évaluer au chiffre de 4 à 5,000 personnes, s'était porté de bonne heure à l'enclos pour jouir de ce spectacle d'autant plus attrayant qu'il est inconnu dans notre ville. Mais au moment où les courses allaient commencer, apparut tout-à-coup, à l'extrémité du cirque, un jeune taureau qui, affrayé sans doute par le nombre et les cris des spectateurs bondit, traverse l'espace qui le sépare des barrières et se précipite au milieu du public. On ne saurait décrire l'épouvante générale et la confusion qui se répandit aussitôt. Les femmes et les enfants veulent franchir les gradins; une foule de personnes sont renversées; seul un jeune homme de dix huit ans s'élança courageusement au devant du taureau, le maîtrisa, pendant qu'un soldat frappa l'animal avec son sabre-baïonnette et l'étend sans vie.

Au même instant, un second taureau brisa les liens et se dirigea vers la porte de sortie, encoûbrée par la foule; d'épouvantables malheurs allaient sans doute arriver sans le sang froid et le courage d'un autre militaire, qui plongea son sabre dans le cœur du taureau.

Quatre taureaux restèrent encore enfermés on le croyait du moins. Mais ces animaux s'échappèrent à leur tour et coururent avec un effrayant rapidité sur le grand chemin d'Aix, dans la direction de l'abattoir. Des clameurs s'élevèrent de toutes parts; le tumulte est au comble. De courageux citoyens se mettent résolument à la poursuite de ces taureaux, dont l'un a été tué d'un coup de feu, et l'autre abattu par des gourgons bœucher.

Les deux derniers n'ont pu être atteints que fort loin, à la Madrague, et ont été enfermés.

De nombreuses personnes ont été blessées.

—Le nouveau vapeur, le Polynésien que la compagnie des vapeurs océaniques de Montréal a fait construire à Greenock, vient de faire un voyage d'essai avant d'entrer dans la belle flotte que M. M. Allan possèdent déjà. Le Polynésien est le plus grand vapeur que possède la compagnie. Il est de 30 pieds de plus long que le Sarmation et sa capacité est de 4,227 tonneaux. Il y a place pour 120 passagers de chambre et 1,200 d'entrepont. Il est mû par des engins d'une force de 620 chevaux.

—AFFREUX.—Un drame affreux vient de se passer dans une localité voisine de New-York, à Jersey City Heights. Jeudi soir, le nommé Michael Gehring, ouvrier allemand, qui habite dans New-York Avenue, a assassiné sa femme à coups de couteau. Bien que ce crime n'ait pas eu de témoin, on sait qu'il a été commis à l'aide d'un grand couteau de boucher. Gehring a frappé sa victime au cœur, et la mort a dû être instantanée. Le crime commis, l'assassin est allé chercher un autre couteau dans une chambre voisine, et il s'est coupé la gorge d'une oreille à l'autre.

Lorsque la police est arrivée sur les lieux, elle n'a trouvé que deux cadavres étendus dans une mare de sang. Gehring s'adonna à la boisson, on dit qu'il se querrelait fréquemment avec sa femme.

On dit que les deux contracteurs du chemin de fer du Nord qui sont en ce moment à Londres, sont parvenus à négocier les débentures de la compagnie aux conditions les plus favorables.—Evénement.

PENDU ET POURTANT... PAS PENDU.—Qui l'aurait cru? Il paraît qu'entre la corde au cou et la mort il reste encore de la place pour le petit bonheur... d'en échapper. L'histoire suivante le prouve bien.

A la fin de juillet, le nommé Franks était condamné à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive, pour s'être permis une légère familiarité sur la personne de M. Thomas Muir. N'oublions pas de dire que cette privauté a causé la mort de M. Muir. Donc Franks avait été condamné à être pendu le 27 août par la cour de Figi. Le pauvre diable avait fait son sacrifice et le 27 au matin il se levait serein en fredonnant *Matinon s'en va-t'en guerre*, du moins avec résignation. Mais Franks jouit de *malheur* ce jour là: le shérif n'était pas prêt à faire monter le coupable vers les cieux ou plutôt vers la potence. Le criminel qui savait parfaitement qu'il n'attendrait pas sa corde bien longtemps jeta les hauts cris; et prétendit en les jurant par le *sozodote* du Dr. Pourtier que c'était une suprême injustice et une cruauté épouvantable de faire subir deux fois à un homme les terribles angoisses de la mort par la corde. Nous n'avons pas un *fort faible* pour les criminels, et cependant nous l'approuvons. Les journaux de l'endroit, (*le Times* surtout) n'ont pas manqué de stigmatiser comme elle le méritait, l'odieuse conduite du shérif.

Enfin quelques jours après, il fit annoncer à Franks qu'il eût à se préparer à mourir le lendemain. Le lendemain, Franks, en désespoir de cause, soumis à la Providence, se trouva prêt et il se rendit escorté du bourreau et de ses aides sur la place des exécutions. Franks monta sur l'échafaud d'un pas ferme, le bourreau poussa la trappe et le malheureux fut lancé... vivant comme devant, (nous allions dire dans l'éternité.) La corde avait été si mal placée qu'elle ne pouvait produire la mort qu'après beaucoup de temps. Ce fut en vain que Franks demanda qu'on vint le finir, on ne le voulut pas et, comme après tout le pauvre jeune homme avait une petite faiblesse pour la vie, il essaya à se déprendre. Le shérif ne lui en donna pas le temps, d'un coup de couteau... il coupa la corde, Franks fut ramené dans sa prison.

On se demande maintenant ce que l'on va faire du prisonnier. Il nous semble à nous qu'il n'est que juste qu'on le mette en liberté; il serait injuste de le pendre deux fois pour le même crime; car enfin, il a été bel et bien pendu. Il est vrai que la sentence portait entre autres choses consolantes: "pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive," mais ce n'est pas la faute de Franks s'il n'est pas mort: il a voulu mourir, il a demandé la mort, c'est le shérif qui a coupé la corde. Les autorités seules sont à blâmer. Nous le répétons: Franks doit être libéré et c'est l'avis des journaux de Tragi et des environs.

Nous devons savoir gré à nos cousins de France de s'occuper du Canada, et notre reconnaissance serait sans bornes, s'il ne tombaient, chaque fois qu'ils parlent de nous dans des erreurs colossales. C'est aujourd'hui le *Gaulois* qui nous donne une nouvelle preuve de l'ignorance des français sur tout ce qui a trait à notre pays. Parlant du pont Victoria, la feuille parisienne se montre d'une force colossale en géographie. Ecoutez:

"C'est merveille du Nouveau-Monde, dit le *Gaulois*, le pont Victoria, sur le fleuve Saint-Laurent, est formé d'un tube immense qui pèse plus de 10 millions de kilogrammes, et mesure une longueur qui dépasse 3,000 mètres depuis la rive de Portland, dans l'Etat du Maine, jusqu'à celle de Port Sarnia, près du Lac Huron.

—Un rhinocéros s'est échappé de la ménagerie Warner et Cie, à Red Brid, comté de Monroe (Illinois), et a tué dans l'encinte du cirque deux hommes nommés John Gillem et Martin Ready, a disloqué l'épaule d'un des employés de la compagnie, cassé le bras d'un des spectateurs, puis s'est précipité dans la tente du musée où il a tout brisé, faisant pour plus de \$3,000 de dégâts. Enfin, il a gagné la rue et est entré dans une maison inhabitée, où on a réussi à le capturer.

Le prince de Galles a l'ennui de se voir menacer d'une calvitie précoce.

A Cork (Irlande), les "nationalistes" ont procédé aux funérailles publiques d'un de leur chefs, Bryan Dillon, qui est mort il y a huit jours, Dillon faisait partie de la première fournée de fémians qu'on a arrêtés. Il a été condamné à dix années de "servitude pénale" en 1865, mais il a été relâché il y a deux ans pour cause de santé. Dimanche, par suite des invitations des meneurs fémians, environ 9,000 individus de la classe ouvrière se sont réunis au cimetière de Saint Joseph, à Cork, où l'on avait enterré provisoirement le mort pour accompagner ses restes jusqu'à un cimetière de campagne, à environ six miles de la ville, où devait avoir lieu la sépulture définitive. On ne voyait pas de fémianiers, mais les assistants étaient conduits, suivant l'ordre des métiers et des clubs, par des chefs armés de bâtons blancs et portant au bras gauche de bande de crêpe attachés avec des rubans verts et blancs. Le corps était placé sur un cercueil, élégant convert d'un poêle sur lequel reposait un drapeau replié et vert. Les cordons du poêle étaient retenus par le colonel Richard Burke, très-connu dans Clerkenwell, et par cinq autres fémians associés politiques du défunt et ses compagnons de prison. Le cortège comprenait 18 ou 20 sociétés ouvrières et des corps nombreux de "nationalistes" de Limerick, Clare, Tipperary, Waterford et Cork. La musique était rangée le long de la ligne, et jouait la "marche des morts" (de l'opéra de Saul). Une foule nombreuse de curieux était réunie sur le parcours du cortège.

UN JUIF ADROIT.—Bismark visitait l'armée prussienne devant Paris. Arrivé au régiment dont il avait le titre honorifique de colonel, on lui signala un caporal juif, qui s'était distingué d'une manière extraordinaire par son courage. Le grand chancelier s'approche de lui avec affabilité et lui dit: "Eh bien, mon brave, choisissez entre un présent de 35 thalers ou la croix de fer." Le brave juif prend la chose avec calme, et sachant bien qu'il n'aurait pas tous les jours l'occasion de converser avec le puissant ministre, il répond avec respect: "Son excellence voudrait-elle me dire quelle est la valeur intrinsèque de la croix de fer?" Bismark lui répond en souriant qu'elle pouvait valoir un thaler et demi. "Alors, répond le caporal Markus, je vous prie de vouloir bien m'accorder la croix de fer et la balance, 23 thalers et demi." Le prince lui promit non-seulement l'un et l'autre, mais encore lui fit donner un avancement immédiat et le plaça comme officier dans un bureau de comptabilité militaire.

L'autre jour, dans un des départements où la chasse est déjà ouverte, un grand repas réunissait une vingtaine de chasseurs au château de R...

L'un de ces chasseurs, le baron de C..., est est connu de tous ses amis comme l'un des plus grands habiles de Paris et de ses environs.

Dis donc, C..., lui dit au dessert le maître du château, si j'ai bonne mémoire, ne m'as-tu pas conté que tu étais venu dans ce pays pendant la guerre, comme franc-tireur, je crois?...

En effet. C'est même aux environs de ton château qu'il m'est arrivé certain jour, ou plutôt certaine nuit, l'aventure la plus imaginable!

—L'histoire! l'histoire! cria-t-on de toutes parts.

—Puisque vous l'exigez, dit modestement le baron de C... Et il commença:

—C'était par une sombre et froide nuit de novembre. J'étais seul, aux aguets, dans un taillis, revolver à six coups dans la main droite. J'attendais un détachement ennemi... mais j'ignorais de combien d'hommes il serait composé. Tout à coup je le entendis s'avancer... Je tire mes six coups... Un silence lugubre succède au bruit de la détonation. La lune se lève brusquement. Je m'avance avec précaution... et j'aperçois étendus sur le sol... sept cadavres!

—Sept cadavres! s'écria un des assistants... Avec un pistolet à six coups? Parfaitement! Ces malheureux appartenaient à la landwehr. Ils étaient tous mariés... Et l'un d'eux est mort en voyant tomber son beau-père.

—L'histoire! l'histoire! cria-t-on de toutes parts.

—Puisque vous l'exigez, dit modestement le baron de C... Et il commença:

—C'était par une sombre et froide nuit de novembre. J'étais seul, aux aguets, dans un taillis, revolver à six coups dans la main droite. J'attendais un détachement ennemi... mais j'ignorais de combien d'hommes il serait composé. Tout à coup je le entendis s'avancer... Je tire mes six coups... Un silence lugubre succède au bruit de la détonation. La lune se lève brusquement. Je m'avance avec précaution... et j'aperçois étendus sur le sol... sept cadavres!

—Sept cadavres! s'écria un des assistants... Avec un pistolet à six coups? Parfaitement! Ces malheureux appartenaient à la landwehr. Ils étaient tous mariés... Et l'un d'eux est mort en voyant tomber son beau-père.

Annances Nouvelles

William Chagnon,

MARCHANT DE Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties

COIN DES RUES Niverville & Ste. Geneviève.

M. Chagnon a aussi à son magasin un assortiment de marchandises si hez que les acheteurs sont respectueusement priés de visiter. Il y vend meilleur marché que partout ailleurs.

Trois-Rivières, 2 octobre 1872.

On Demande

UN PIANO à louer au mois. S'adresser au bureau du Constitutionnel.

Trois-Rivières, 11 Sept. 1872.

AVIS

Est par le présent donné que les soussignés feront une demande à la prochaine Session de la Législature de la Province de Québec pour obtenir la permission d'un acte à autoriser à bâtir un pont de pierre sur la rivière St. Maurice à Poudroit appelé "La Poutre" entre la paroisse de St. Maurice et la paroisse de St. Maurice dans le comté de Champlain et à prélever un droit de péage pour traverser sur le dit pont.

JOHN McDOUGALL & Sons.

Trois-Rivières, 30 Août 1872.

TROIS-RIVIÈRES, 27 SEPTEMBRE 1872.

Sir Georges E. Cartier doit quitter Montréal aujourd'hui pour prendre le steamer à Québec demain matin.

Le Globe fait des conjectures comme s'il était convaincu que Sir George ne reviendra pas pour la session fédérale.

Le terme de Septembre de la Cour de Circuit pour le District de Trois-Rivières a été ouvert hier, en cette ville, sous la présidence de Son Honneur le Juge Pollette.

De plus le nombre des causes en délibéré et dans plusieurs desquelles les parties intéressées attendent des décisions avec plus ou moins d'anxiété, s'accumule de jour en jour en conséquence des absences fréquentes et souvent assez prolongées de l'Honorable juge, soit pour assister à la Cour d'Appel, soit pour tenir celle de Circuit pour le District d'Arthabaska etc.

L'Exposition de la division Montarville qui comprend les comtés de Verchères, Laprairie, et Chambly aura lieu à Longueuil, les 3 et 4 d'Octobre prochain.

Grande vente d'animaux de choix, le vendredi après midi.

Un détachement de la Batterie B. canadienne et quelques volontaires, au nombre de 49, sont partis de Québec pour le Fort Garry.

Nouvelles de Québec.

On nous écrit de Québec :

Lord Dufferin a quitté la vieille capitale lundi dernier, à bord du Montréal, escorté par cinq autres bateaux à vapeur qui accompagnent notre excellent gouverneur-général jusqu'au Cap Rouge.

Les canadiens d'origine anglaise l'aiment parce qu'il est un homme aimable et le digne représentant de notre souverain dans la Reine. Les canadiens-français sont enchantés de lui pour les mêmes raisons et de plus parce qu'il parle la langue française avec une facilité remarquable et qu'il témoigne autant du sympathie aux fidèles sujets de la Reine qui portent des noms français qu'à ceux qui portent des noms anglais.

canadienne française de Québec qu'on ne l'appelle plus lord Dufferin, mais lord Dufresne.

Possesseur d'une fortune qui lui donne à peu près £30,000 sterling de revenu, en outre de son traitement, notre gouverneur dépense princièrement son argent, non pas en s'abandonnant à un faste extravagant, mais en se montrant en toutes circonstances d'une noble libéralité.

Pendant son séjour à Québec, il avait retenu son logement à la citadelle. Mais la citadelle n'était guère en état de le recevoir. Il a fallu tapissé les chambres et passé un peu de badigeon sur les murs.

La salle de bal laissait à désirer, au grand regret de lord Dufferin, qui aurait voulu donner des soirées extrêmement nombreuses. On avait fait à la hâte une estrade sur le rebord de la citadelle, et c'est là, sous les tentes, que Son Excellence présidait aux cotillons et aux quadrilles.

Tout indique que lord Dufferin prend son rôle de vice-roi plus au sérieux que ses prédécesseurs et qu'il veut réellement être à la tête de la vie sociale comme il est à la tête de nos corps politiques.

Lord Dufferin semble avoir une affection touchante pour la province de Québec. Il a été singulièrement enchanté du paysage du fleuve St. Laurent ; à Tadoussac il a été tellement captivé qu'il a acheté un terrain et qu'il a fait entreprendre une maison qui ne lui coûte que la bagatelle de \$10,000.

On le voit, pour qu'il continue, lord Dufferin ne fera guère d'épargnes sur ses £10,000 de traitement comme gouverneur-général.

Quoiqu'il ait occupé les plus hautes positions politiques en Angleterre, lord Dufferin est encore jeune. Quelques rares fils argentés ornent sa barbe, mais sans faire tort à son air de verdure.

La popularité naissante de notre nouveau gouverneur ne peut s'accroître, car le trait principal que de son caractère est d'être affable et bon garçon.

Mais franchement, c'est assez parler d'un soleil levant ; jamais ma verve démocratique n'a parlé aussi longtemps d'un homme en place. Mon excuse, c'est que Québec en a tant raffolé. Il est vrai que les Québécois tenaient à se venger du long jeûne que leur a imposé notre estimable lieutenant gouverneur.

Après les gouverneurs, parlons un peu des personnages moins illustres, *paulo minoris canonis*.

Plusieurs visiteurs américains distingués ont passé par Québec, cette année et l'on dirait aussi que l'Angleterre nous a envoyé plus de touristes que par le passé. Sans compter les émigrants qui arrivent en bon nombre, Mardi, un autre comte Belge est arrivé à Québec avec sa famille et des capitales. On dit que son intention est d'entreprendre une exploitation agricole.

Deux voyageurs distingués viennent également de passer quelques jours à Québec : le capitaine de la Mure, commandant de la frégate *La Minerve* en ce moment dans la rade de New-York, et M. de Surville, fils et secrétaire du Contre-Amiral de Surville, commandant la station navale française sur les côtes de l'Amérique du Nord.

C'est donc bien vrai, le chemin de fer du Nord n'est pas un mythe, il emploie en ce moment cinq à six cents hommes ; ils sont visibles, il travaillent à faire les renblais sur la ligne. Il n'y a pas à nier leur existence. Ensuite, demandez aux propriétaires, le long de la ligne, s'ils n'ont pas été payés, si les terrains ne s'achètent pas. Qu'ils viennent donc voir tous ceux qui doutent encore de la réalisation de cette grande entreprise nationale.

Si Québec est la ville des femmes aimables, de la société affable et sans gêne, c'est aussi notre vieille capitale française ; même la littérature française survit à toutes les décadences matérielles. Il n'y a que Québec pour faire des livres, des romans, des pièces de théâtre. Ces réflexions me sont inspirées par la représentation de *l'Intendant Bigot* à laquelle je viens assister.

Un joli trait du ministère de Manitoba, M. J. Royal, secrétaire provincial, proposait M. Riel contre M. Clarke, procureur-général. Il paraît qu'à Manitoba on peut être collègues dans un ministère et se faire constamment la guerre. C'est une chose qu'on a déjà vue ailleurs, mais jamais aussi ouvertement qu'entre M. Royal et M. Clarke.

L'Exposition provinciale d'Ontario tenue à Hamilton a eu un grand succès. Le gouverneur-général y a passé quelques jours. Elle est terminée de vendredi.

Un des membres du cabinet Gladstone, M. Robert Lowe, chancelier de l'Échiquier, s'est permis de blâmer publiquement Sir Alexander Cockburn d'avoir différé d'opinion avec ses collègues les arbitres de Genève.

M. Philippe Masson, bien connu de nos lecteurs, vient de fonder à St. Roch de Québec un journal qu'il a baptisé *L'Espérance*. Ce journal est fondé pour défendre les intérêts industriels de St. Roch et un peu pour faire la guerre au gouvernement ou du moins aux députés de St. Roch. Nous espérons que *L'Espérance* aura un plein succès.

L'on dit que M. John Ferris, député du comté de Queen, N. B., va être fait sénateur pour remplacer M. Mitchell.

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'entrée dans l'ordre des avocats de M. C. S. Chénier, le barreau de Montréal lui a présenté une adresse, mardi, et offert un banquet auquel assistaient un grand nombre de convives. Le barreau de Trois-Rivières y était représenté par son bannier.

Il est rumeur à Ottawa que l'hon. Joseph Howe succède à Sir Hasting Doyle comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

La dernière *Gazette Officielle* de Québec contient la nomination de M. L. H. Masson, ancien député, au poste de registraire du comté de Soulanges.

NOTES LOCALES.

Le grand concert provincial qui s'organise pour l'inauguration de notre hôtel-ville est décidément fixé au 12 octobre. Tout promet un succès qui dépassera ce qu'on a vu de mieux jusqu'à aujourd'hui dans notre province.

Les journaux de Manitoba nous apportent enfin des nouvelles de l'élection du comté de Provancher. Cette élection a été tout à fait paisible et ne faisait nullement présager les scènes de désordre qui, huit jours après ont ensanguiné la votation à St. Boniface et à Winnipeg.

M. Louis Riel et M. Clarke étaient restés candidats jusqu'au dernier moment. M. Riel était bien sûr d'être élu, parait-il. Quelque amis lui ayant suggéré de résigner en faveur de Sir George, il a fini par y consentir, à condition qu'on lui accorderait un siège dans la chambre locale.

Une pénible nouvelle nous arrive du haut du St. Maurice. Il y a quinze jours, un nommé Dumont, établi à la Rivière-au-Rat, était allé à la chasse avec sa femme (une sauvagesse) et un tout jeune enfant. Le lendemain, on l'a trouvé noyé près de la Grande-Anse dans son canot chaviré ; d'après le récit de sa femme, récit très embrouillé, Dumont, vers les six heures du soir, aurait mis sa femme et son enfant à terre, et aurait tiré de son canot sur un orignal. L'original, blessé à une jambe, serait devenu furieux se serait précipité sur le canot qu'il aurait renversé. Dumont en versant, s'est accroché les jambes à l'intérieur du canot et n'a pu se délier. Cependant, il pouvait se tenir la tête en dehors de l'eau.

Il n'y avait aucun moyen d'avoir du secours. La malheureuse femme essaya de sauver son mari ; elle se jeta à l'eau, ne sachant point nager, elle ne put l'atteindre. Enfin, voyant que les forces allaient lui manquer, Dumont dit à sa femme qu'il allait mourir, et qu'elle pourrait se sauver et sauver son enfant en suivant telle direction qui la conduirait à la Grande-Anse. Elle parvint en effet à s'y rendre. Quand les hommes trouvèrent le cadavre encore accroché au canot, l'original était aussi resté à la nage ; sa jambe cassée l'empêchant de se frayer un chemin à travers les branches du rivage. Dumont a été enterré provisoirement sur la côte en attendant l'automne.

Mardi, la foudre a mis le feu à la grange de M. Adolphe Racette, de Ste. Marguerite, et l'a consumée entièrement. Le même soir, à Québec, le tonnerre mettait le feu à la manufacture de câble de la Canadienne et la réduisait également en cendres.

Halte là, messieurs les peinturlureurs de l'hôtel-de-ville. Il y a un bout pour se moquer des gens. Notre corporation va-t-elle permettre qu'on laisse les médaillons qui salissent les deux côtés du théâtre dans la grande salle. Ces médaillons sont d'abord mal faits et ensuite ne conviennent pas. Ainsi du côté gauche, c'est une allégorie représentant la théologie ! La théologie dans une salle de concert ! C'est du nouveau. Il était si simple de représenter la tragédie, la comédie, ou la musique, mais non, on se contente pas de nous donner de mauvaises fresques, on nous donne de plus des contre sens. Ces barbouillages là ne peuvent rester.

Grâce aux beaux jours que nous avons eus à la fin de la semaine dernière, les cultivateurs ont pu presque tous sauver le reste de leur récolte, mais partout l'on constate que les pluies ont fait un tort immense à la qualité des grains. L'avoine surtout ne sera pas aussi bonne qu'en dernier. C'est pourquoi sans doute la vieille avoine tient toujours un prix élevé sur notre marché.

Le commerce de bois fait ses préparatifs pour l'hiver et tout annonce que les affaires seront pour le moins aussi considérables que par le passé. Il ne reste plus dans tout le territoire du St. Maurice une seule pouce de terrain qui ne soit sous licence. M. Stoddard est même en train d'établir des chantiers dans la tête de la rivière Manouan. On avait jusqu'ici considéré ces endroits comme étant inaccessibles.

On lit dans la *Gazette* de Montréal : "Nous publions ce matin une lettre adressée par l'hon. M. MacDougall, au *Mail* de Toronto, ainsi qu'une pétition par lui présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'Ontario, au sujet de certains procédés du Département des Terres de la couronne, relativement à une location minière d'argent, dans le Lac Supérieur."

Les accusations ont le mérite d'être parfaitement distinctes et par conséquent n'ont besoin ni de preuve ni de contre-preuve ; et sous ce rapport, elles diffèrent des accusations générales qui se font trop souvent dans la chaleur d'une controverse politique contre les hommes publics.

Elles se résument comme suit. "Que M. MacDougall, agissant pour M. Seymour, en qualité de procureur, s'est adressé au Département des Terres de la couronne, à Toronto, pour l'achat d'une île, dans le Lac Supérieur, connue sous le nom de Ile Shaganah et certaines terres sous eau, entre cette île et la terre ferme comprenant en tout environ 400 acres ; qu'en faisant cette demande, les cartes nécessaires, descriptions, etc., étaient produites au Département et la somme de \$400 était déposée à la banque de Montréal, à compte du prix d'achat."

Après un renvoi fait au Procureur-Général, ordre fut donné d'émettre la patente à la condition que M. MacDougall accepterait tous les risques du titre. "Que M. Scott, qui était dans ce temps orateur de l'Assemblée Législative, se rendit au Département des Terres de la Couronne et protesta contre l'émission de la patente, alléguant qu'il avait lui-même une demande devant le gouvernement du Dominion, pour la même propriété."

Que dans le même temps, un monsieur d'Ottawa, que l'on désigne sous le nom de M. L., prétendant agir de concert avec M. Scott et quelques autres, s'est adressé à M. MacDougall pour lui demander d'être associé dans l'achat Seymour, lorsque toutes les oppositions en progrès seraient retirées.

Que cette proposition a été répétée après que M. Scott fut devenu Commissaire des Terres de la Couronne, et que les choses avancèrent au point que M. L. soumit une base pour la division des profits, une forte part devant échoir au Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'engager à émettre la patente.

Que regardant sa cause comme bonne, M. MacDougall refusa tout arrangement proposé, et retint M. Moss, comme conseil de M. Seymour, ce monsieur l'assurant que sa cause était bonne et qu'il ne devait ni l'abandonner ni accepter de compromis. "Que, en vue d'établir plus conclusivement une collision entre M. Scott et M. L., lui M. MacDougall, pendant qu'il refusait de consolider les intérêts, offrit de placer un quart des intérêts de M. Seymour à la disposition de M. L., pourvu que toutes les oppositions à l'émission de la patente fussent retirées."

Que M. L. consulta M. Scott et dit ensuite que ces conditions étaient acceptées, et que M. Scott demanderait à un de ses collègues d'agir pour lui, durant son absence à Ottawa, et d'émettre la patente. "Il y est fait ensuite quelques exposés sur des entrevues personnelles avec M. Scott, qui se joignait directement à lui pour essayer de faire de l'argent avec cette transaction ; et après, le général Sibley, dit-on, se porte contre l'émission de la patente, prétendant que l'île était couverte de ce qu'on appelle, "Bolade Location," (Location Wood), et il retint le procureur général Crooks et M. Blake pour veiller à ses intérêts.

Les particularités de ce nouvel incident de la cause, impliquant d'autres membres du gouvernement, sont données de la manière la plus spécifique. Mais par notre exposé général, le lecteur verra que l'accusation est des plus sérieuses.

La lettre et la pétition se trouvent dans une autre colonne et nous demandons à nos lecteurs de les parcourir.

Comme de raison, une accusation aussi grave ne peut pas rester sans réponse, et il y a dans le *Globe* du 19, un article éditorial en réponse à la lettre et à la pétition de M. MacDougall.

Comme nous ne désirons pas faire d'injustice au gouvernement d'Ontario car, de fait nous serions bien aise de voir que ses membres sont tout-à-fait innocents des accusations sérieuses portées contre eux, nous publions en entier la réponse du *Globe*.

La défense est que le "Bois de Location," (Location Wood) acheté en 1847, par la compagnie minière de Montréal, comprenait la propriété que M. MacDougall demandait.

L'histoire de cette propriété la conduit entre les mains du gén. Sibley, et de prime abord sa cause était bonne.

Prenant la défense comme étant à tous égards un exposé exact des faits tels qu'ils existent, elle établit ceci, savoir, que le gouvernement d'Ontario n'avait pas le pouvoir d'accorder une patente à M. Seymour, parce que cette propriété avait déjà été patentes pour un autre, et que des dépenses considérables avaient déjà été faites à son occasion.

Mais le lecteur apercevra que même en acceptant ces faits, l'article n'est pas une réponse à la partie la plus sérieuse des accusations portées par M. MacDougall ; et que de fait cet article n'y touche même pas.

L'accusation sérieuse est que le Commissaire des Terres de la Couronne, par lui-même et par un autre monsieur qui prétendit agir de concert avec lui, était prêt à émettre la patente à M. Seymour, pourvu que son procureur, M. MacDougall, consentit à diviser la dépouille.

Cette accusation n'est pas même niée dans l'article que nous citons du *Globe* et, de fait il n'y est fait aucune allusion.

En supposant que tout ce qui est dit dans la défense soit parfaitement vrai, ce n'est pas une réponse à cette sérieuse accusation.

De plus, en supposant la défense entièrement vraie, cela ne fait que rendre l'offense plus odieuse parce qu'elle prouve que la terre pour laquelle le Commissaire des Terres de la Couronne était, moyennant considération, disposé à accorder une patente, n'appartenait pas du tout à la Couronne.

Il faut donc quelque chose de plus que cette défense pour satisfaire l'esprit public.

On observera que la défense du *Globe* ne touche qu'à cette partie de la pétition, qui concerne M. Crooks et Blake. Elle ne peut qu'il y ait eu un dessein en ce qui se rapporte à M. Scott.

Si les rumeurs qui circulent sur le sujet du gouvernement d'Ontario et les difficultés dans l'œuvre de reconstruction sont bien fondées, il se peut que le *Globe* soit indifférent sur la défense à faire de M. Scott en ce moment.

Mais nous sommes certains que le public demandera une rigide investigation sur toute l'affaire, et, si les graves accusations portées par M. MacDougall sont maintenues, cela nécessitera la retraite de la vie publique, des hommes qui se sont rendus coupables de cette corruption officielle faite à découvert."

MARIAGES Paul Emile Duval, Ecuyer, notaire, Arthabaska, fils de L. G. Duval, Ecuyer, Avocat, Législateur, à Dlle Marie Cecile Dostalre, fille de Olivier Dostalre, Bourgeois, rentier à la paroisse St. Maurice.

Anteconcour, le 18 de septembre courant, Elm Muira, Ecr. marchand de Danville, R. Q., à Dame Ida Darsreath, veuve de feu J. B. Marion, Ecr. de Contreour.

Nos félicitations à l'heureux couple et nos meilleurs souhaits de bonheur.

Annales Nouvelles

Annales Nouvelles

Annales Diverses

Annales Diverses

Annales Diverses

INAUGURATION SOLENNELLE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE LA CITE DE TROIS-RIVIERES. GRAND CONCERT PROVINCIAL Sous le Patronage distingué de Mesdames J. N. BUREAU, A. POLETTE, Wm. McDUGALL et H. G. MALHIOT SAMEDI, LE 12 OCTOBRE 1872.

Un chœur puissant, de près de cent voix, comprenant l'élite des Artistes et Amateurs de la Puisseance, accompagné par un orchestre de cinquante instrumentistes, interprétera un Programme choisi de Musique Sacrée Opératique et Classique.

Président du comité d'organisation... M. N. Bureau, Chef d'Orchestre... M. Arthur Laigne, A. M. Q. Directeur musical... M. A. J. Boucher, A. M. Q. M. E. Gagnon, A. M. Q. Présidera au Piano

Les Portes s'ouvriront à SEPT Heures P. M. Le Concert commencera à Sept Heures et demi précises, P. M.

PROGRAMME: 1er PARTIE.

- 10. Marche du Sacre, du "Prophète" Meyerbeer GRAND ORCHESTRE
20. Gloria in excelsis, de la XIIe Messe... Mozart CHOEUR ET ORCHESTRE
30. Gratias agimus tibi de la Messe Solennelle... Rossini Madlle. J. Jacques, MM. N. Baudry et F. A. Lavoie.
40. Inflammatus, du "Stabat Mater"... Rossini Solo, Madame Lecluc, chanteur et Orchestre.
60. Ave Maria... Gounod Solo : MADAME LEVASSEUR.
Violino obbligato : MOSS, A. LAIGNE.
60. Tantum Ergo... Rossini (Composé à l'occasion de la restitution au culte de l'Eglise de St. François, à Bologne, le 28 Nov. 1847) Trio : Madame Boucher, MM. N. Baudry et T. Ducharme. GRAND CHOEUR ET ORCHESTRE.

Dans l'Intermède, M. A. Lavigne exécutera la célèbre Fantaisie de Concert de Mosser, sur le "Robin des bois", pour Violon solo.

2e PARTIE.

- 70. Overture : "Le Barbier de Séville"... Rossini ORCHESTRE.
80. "Maidens bright and fair", de Martha... Plotow CHOEUR ET ORCHESTRE.
90. Septuor de Concert... Romberg "SEPTUOR HAYDN" de QUÉBEC.
100. "Contre-mot" Sextuor de "Lucrèce Borgia"... Donizetti Madame Boucher Madlle. J. Jacques, MM. F. X. Thériault, J. B. Ménard, et T. Ducharme.
110. Chœur... Laurent de Billé LES MM. DE L'UNION MUSICALE DE QUÉBEC.
120. "La pèche" : Finale de Martha... Plotow SOLI, CHOEUR ET ORCHESTRE.

DIEU SAUVE LA REINE ! Trois-Rivières, 2 octobre 1872

On a besoin

Immédiatement, à ce bureau, de deux ou trois garçons de 15 à 16 ans comme apprentis-imprimeurs.

BAZAR.

Le Bazar au bénéfice du Collège des Trois-Rivières, annonce pour septembre octobriste un 11 Novembre prochain, et se tiendra dans la belle et spacieuse salle de l'Hotel de Ville. Les Dames Charitables invitent tous ceux qui doivent fournir des effets à les envoyer le plus tôt possible à une des Dames du Comité. Par ordre F. M. DENECHAUD, Sec. Trois-Rivières, 20 Sept. 1872.

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ DE 871 ARPENTS D'ETTERIE SITUÉE AU ST. FRANCOIS, POISSONNERIE de Nicolet Parole. Ecuyer, Laiterie, instruments d'agriculture, etc. Avec Maison, Granges, Hangars, récolte de blé, etc. Cultures, Moulins à battre, M. ubles, etc. Conditions dépendances, LE TOUT DANS LE M. 8717. Conditions faciles. LUDGER BEAUBIEN. Trois-Rivières, 23 Septembre 1872.

Reçu d'Angleterre

PAR LE DERNIER STEAMER 4 Caisses de Marchandises W. A. J. WHITEFORD. Trois-Rivières, 20 Septembre 1872.

À LOUER.

UN BUREAU au coin des rues Notre Dame et Alexandre. J. G. A. FRIGON Trois-Rivières, 16 Septembre 1872.

AVIS.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'ayant tout récemment et avec de Grandes Réductions de Prix fait l'acquisition du Stock de M.

L. G. FRIGON TENU A L'ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Et qu'ayant aussi pris possession de la même Bâtisse, il y continuera le commerce de MARCHANDISES SECHES

Telles que :

DRAPS NOIRS, CASIMIRS, MERINOS, ETOFFES VARIÉES, TWEEDS VARIÉS, INDIENNES, COTONS, SHIRTING, ETC., ETC., ETC. Aussi :

HARDES FAITES, CASQUES, CHAPEAUX, CHAUSSURES, CLAQUES, ETC., ETC., ETC.

Il aura toujours en main un assortiment très complet. ET LE TOUT SERA VENDU A des Prix Très Réduits.

Toute commande pour Hardes faites, sera exécutée avec promptitude par un Tailleur de première classe, ALPHONSE TURCOTTE. Trois-Rivières, 9 Septembre 1872.

J. B. RENAUD & Cie., IMPORTATEURS DE

Pierre à Moulanges de France No. 26 Rue St. Paul, Québec.

Ont constamment en main un assortiment complet de MOULANGES A BLE ET A AVOINE

Faites de la meilleure Pierre de France, MEULES QUÉBÉCOISES A PÉLER L'ORGE, MEULES A ÉCALER L'AVOINE. — AUSSI : —

Pierre à Moulanges Importée de France. Agence à Montréal : F. LARIN—BUREAU DE L'HON. LE RENAUD. No. 38, Rue des enfants trouvez, vis-à-vis le marché St. Anne. Québec, 2 Septembre 1872. 1 h.

EN EFFET! EN EFFET!!

FONDS DE COMMERCE ET TERRES A VENDRE St. Etienne, Shawenigan & Ste. Flore

M. P. O. Désilets, ayant acheté une propriété à Trois-Rivières et se retirant du commerce, il vendra toutes ses propriétés de St. Etienne, Shawenigan et Ste. Flore si bien situées pour le commerce et la culture, ainsi que son fonds de commerce. Le tout au prix coustant et à des conditions libérales qui ne pourront manquer de séduire les acheteurs. Et ceux qui lui doivent des arrérages d'intérêts sont requis de les payer sans délai. 26 Août 1872.

On a besoin

d'une bonne fille pour le service d'une maison à Montréal, Salaire, premier mois, \$6. S'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

AVIS.

Une institutrice ayant des diplômes pour école élémentaire trouverait une situation en s'adressant à Messieurs les Commissaires d'école, Banlieue des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 21 Août 1872.

AVIS.

Je, soussigné, donne par le présent avis que je ne suis pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit, sans un ordre signé de ma main. B. MAURALT, N. P. Gentilly, 20 août 1872.

Grande Vente de LOTS à BATIR

Les soussignés offrent en vente 100 Emplacements situés, sur un terrain non pris du nouveau collège, à peu de distance de la cathédrale. Ces lots auront 50 pieds sur 150 et sont compris entre la continuation de la rue du Pont et la rue St. Thomas. Ils seront vendus à des conditions libérales. Pour plus amples informations s'adresser aux propriétaires E. A. ROCHELEAU, P. B. DUMOULIN. Trois-Rivières, 12 Août 1872.

ECOLE INDEPENDANTE

Pour les jeunes demoiselles, RUE NOTRE DAME, Coin de la Rue St. George.

MELLE. GEFFRARD, enseignera le français, l'Anglais et la Musique. Trois-Rivières, 2 Septembre 1872.

On Demande

Des commis d'expérience dans le commerce de marchandises sèches et capables de fournir de bonnes recommandations. S'adresser au Constitutionnel. Trois-Rivières, 9 Septembre 1872.

A Louer.

Pour une ou plusieurs années, la propriété servant de résidence au soussigné, à la Pointe de la vieille Eglise, à Gentilly. La maison et toutes les dépendances sont dans le meilleur ordre. S'adresser à B. MAURALT, N. P. Gentilly, 20 août 1872.

A vendre.

Une maison en bois, rue St. Paul. S'adresser à J. B. NORMAND. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

A vendre.

Une maison en Brique, rue Bonaventure. Possession immédiate. S'adresser à J. B. NORMAND. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

A Vendre

A la BANLIEUE. 30,000 Briques. S'adresser à JAMES DEAN. Trois-Rivières, 13 Mai 1872.

NOUVEAU MAGASIN DE

M O D E S , DANS LA BATISSE DE M. H. M. BALGER, RUE NOTRE-DAME, PAR Madame H. M. LUPIN & Cie.

Avant un assortiment complet de CHAPEAUX et de MARCHANDISES du dernier goût pour Dames. Les ordres qu'elles recevront pour habillements de Dames et enfants seront exécutés avec promptitude et d'une manière satisfaisante.

A VENDRE

PATRONS de toutes sortes. LAINES et BRODERIES. BRAIDS, ETC., ETC., ETC. Trois-Rivières, 17 mai 1872.—6m

Compagnie Manufacturière DE QUEBEC.

LA MACHINE BUCKEYE, Faucheuses, Moissonneuses et affilieuses. "LA BUCKEYE EST LA MEILLEURE FAUCHEUSE EN AMERIQUE."

C'est le verdict de tous les juges aux expositions provinciales depuis quinze ans. Les Buckeyes de la "compagnie manufacturière de Québec sont faites sur les meilleurs modèles américains et leur popularité dénote déjà toute compétition. Quand on calcule aujourd'hui le prix de la main d'œuvre on comprend que chaque cultivateur devrait avoir une faucheuse et moissonneuse.

La Machine "Sprague."

SE recommande surtout par sa légèreté, sa facilité de direction, sa simplicité et l'élégance de sa construction. Ceux qui la préféreraient à la "Buckeye" peuvent se la procurer aussi aisément. SÉVERE PANNETON, Banlieue, Agent. Trois-Rivières, 26 Juin 1872.

Acte de Faillite de 1869

Dans l'affaire de T. & P. RHEAULT, soussigné Louis Olympe Turgeon, ai été Je vendic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 338, rue St. Paul, à Québec, le 10 courant, et de s'y réunir le 22e journal, sous un mois, à 10 heures A. M. pour le jour d'octobre prochain, à l'arrangement des affaires de la faillite en général. L. O. TURGEON, N. P. Montréal, 12 Sept. 1872.

A VENDRE

LE soussigné offre en vente, à son quai, 200,000 BARDEAUX D'EPINETTE

selon la quantité qui conviendra aux acheteurs. A vendre à très-bon marché. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 23 Septembre 1872. 12f.

Avis Public.

est par le présent donné qu'il sera fait application à la Législature Provinciale de Québec, à sa prochaine session, pour des AMENDEMENTS à L'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. Trois-Rivières, 30 Août 1872. 2m.

A Vendre.

Bois de charpente pour une maison de 30 pieds sur 36. S'adresser à CHARLES HAMMOND, Rue des Champs Trois-Rivières, 27 Juin 1872.

AVIS.

Le soussigné donne par ces présentes avis qu'il ne sera pas responsable d'aucune dette contractée à son nom par qui que ce soit, sans un écrit signé de sa main. JOSEPH T. DESPEINT. Batiscan, 27 juillet 1872.

Lajoie & Frère,

RUE NOTRE DAME, DANS LE MAGASIN CI-DEVANT OCCUPÉ PAR F. STOBBS, LIBRAIRE, EX FACE DE BLOCK BALGER, Ont constamment à leur magasin un Assortiment Complet DE MARCHANDISES SECHES des mieux choisies.

Ils ont en main des Mérinos, Draps, Cobourg, Alpacas, Sacs, Toiles, Soies, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé. UN GRAND NOMBRE D'ORNEMENTS D'EGLISE et d'EFFETS POUR LE CULTE. Tels que Calices, Ciboures, Ostensoirs, Encensoirs, Lampes, Chandeliers d'antel, Cintures assorties, Franges or et Argent, Galons or et Argent, Chaus-sables, Bas d'Aubes, etc., etc. UNE visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 22 Mai 1871.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVÉS. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arrangements ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiés au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais ou français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis d'ant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 6 Aout 1872.

DEPARTEMENTS DES DOUANES.

Ottawa, 15 Juin 1872. RECOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre : 12 PAR CENT. L'avis ci-dessus est le seul avis qui doit être publié dans les journaux autorisés à copier. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.



ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION. Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the exact requirements of all who need Optical aid. YOUNG OR OLD, FAR OR NEAR-SIGHTED. A full and complete assortment always on hand

W. A. J. WHITEFORD

HORLOGER ET BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, Seul Agent pour Trois-Rivières

Trois-Rivières, juin 1872.

Printemps 1872.

CHAPEAUX !! CHAPEAUX !! Seulement en GROS.

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS : 2,000 doz. de Chapeaux en laine ; 500 doz. de Chapeaux en paille — Panama, Leghorn, Glisse, etc., etc., etc. ; 500 doz. de Chapeaux en toile de Marseille de différentes formes et de différentes couleurs ;

Casques !! Casques !!

En drap, velours, toile cirée, Casques écossais. Casques de toutes couleurs et de formes diverses. Ces articles représentent les modes les plus nouvelles ; ils sont élégants et solides tout à la fois. Ils seront vendus, EN GROS, à des prix exceptionnels de

Bon Marché,

DANS LES NOUVEAUX MAGASINS DE HENRY M. BALGER.

Il paiera les plus hauts prix pour les Pelleteries brutes. Trois-Rivières, Juin 1872.

LEON BATTEGAY,

SUCCESSEUR DE S. McCLUNG

M. BATTEGAY, qui a été le gérant des affaires de l'établissement de M. McCLUNG, pendant plus de deux ans, à l'honneur d'annoncer au public de Trois-Rivières et des environs, qu'il a pris possession de son magasin d'horlogerie et de bijouterie. Il s'efforcera de soutenir la bonne réputation qu'a toujours eue jusqu'à ce jour cet établissement et tâchera de mériter la même confiance du public. Outre le grand assortiment de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX qu'il a pris de M. McClung, qu'il continuera de vendre à des prix d'occasion, il offre au public, un assortiment complet de tout ce qu'il y a de plus nouveau, en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, etc. Qu'il vient d'importer des premières fabriques de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Le soussigné invite le public à lui faire une visite. Les réparations de Montres, Horloges et Bijoux continueront d'être l'objet de ses soins les plus minutieux. Trois-Rivières, 6 Décembre 1872. LEON BATTEGAY.